

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L’UFR D’INFORMATIQUE DE L’UNIVERSITE**

**Scrutin du 10 avril 2025**

# PERSONNELS : DEMANDE D’INSCRIPTION/DE RECTIFICATION DES LISTES ELECTORALES

ATTENTION : Ces demandes doivent comprendre les pièces justificatives permettant d’établir la qualité d’électeur et doivent parvenir à la composante interne jusqu’au 1er avril 2025 à minuit, terme de rigueur, pour les étudiants non-inscrits d’office et jusqu’au jour du scrutin pour les étudiants inscrits d’office.

Ce formulaire devra être accompagné des pièces justificatives suivantes : photocopie d’une carte d’étudiant ou certificat de scolarité, en cours de validité.

**INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR :**

Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d’usage :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Numéro d’étudiant :

Composante interne de rattachement :

Téléphone (portable) :

Adresse électronique :

**MOTIVATION DE LA DEMANDE :**

 Personne ayant la qualité d’étudiant et régulièrement inscrite à titre principal à l’université

 Personne inscrite dans une formation d’enseignement supérieur (au sein de la faculté ou de la composante interne concernée) d’une durée de 3 années minimum conduisant à un titre ou diplôme d’Etat d’auxiliaire médical[[1]](#footnote-1) non délivré par l’établissement, et pour lequel une convention a été signée par l’établissement pour que les étudiants concernés bénéficient de ses moyens de formation ou de ses services de la vie étudiante

 Personne bénéficiant de la formation continue et régulièrement inscrite à l’université en vue de la préparation d’un diplôme

 Doctorant sans service d’enseignement

 Doctorant qui effectue un service d’enseignement inférieur à un tiers des obligations d’enseignement de référence (64 heures)

 Doctorant qui effectue un service d’enseignement au moins égal à 64 heures mais aucune demande d’inscription sur la liste électorale du collège B n’est effectuée

 autre motif de demande d’inscription ou autre demande de rectification (à préciser et à justifier) :

Fait à Paris, le :

Signature :

**Cadre réservé au responsable de la structure d’affectation :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Je soussigné(e) atteste que la personne susmentionnée remplit les conditions pour être électeur et certifie l’exactitude des renseignements portés ci-dessus

OU

Motif du refus de certification :

Date : Signature :

*Les données recueillies feront l’objet d’un traitement afin de réaliser votre inscription sur la liste électorale. La base légale du traitement est l’obligation légale (article 6.1 c.) du règlement général sur la protection des données (RGPD).*

*Le destinataire des données est la structure pilote de l’opération électorale.*

*Les données sont conservées jusqu’à épuisement des voies de recours en matière de contentieux électoral.*

*Après la proclamation des résultats, vous pouvez continuer à accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. Vous disposez d’un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service en charge du traitement. Vous pouvez aussi contacter le Délégué à la protection des données à* [*dpo@u-paris.fr*](mailto:dpo@u-paris.fr)*. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

1. Sont considérés comme des auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les orthophonistes, les orthoptistes, les manipulateurs d’électroradiologie médicale, les techniciens de laboratoire médical, les audioprothésistes, les opticiens-lunetier, les prothésistes, les orthésistes pour l’appareillage des personnes handicapés, les diététiciens. [↑](#footnote-ref-1)